



Non reponse de la mairie depuis 3ans lettres RAR et autres demand

Par **anm**, le **20/02/2012** à **19:09**

J'ai fondé une association loi 1901 depuis Avril 2009 défense animale(après que le maire de ma commune se soit opposé à l'implantation du seul multicommerce du village par mon épouse).

Depuis Monsieur le Maire refuse de répondre au courrier venant de l'association qu'il soit ou non en recommandé, ne subventionne pas mon association alors qu'il en soutient certaines et qu'il fait de la publicité(mensongère) sur le bulletin municipal toujours pour les mêmes. Nous refuse le prêt(quand il répond) de la salle polyvalente, menace l'association et nous porte préjudice de différentes manières.

L'association ne vit que sur les revenus du fondateur (CUI) et de la secrétaire (AAH) donc pas de possibilité de payer un avocat.

Que puis-je faire ?

ANM